



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N^o:
No.: 185

Le 4 décembre 1985

IMPORTANTE INITIATIVE PRISE PAR LE CANADA
AUX NATIONS UNIES EN CAS D'ALLEGATIONS
D'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a pris aujourd'hui une initiative très importante. Il a fait part à Son Excellence M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, des résultats d'une étude approfondie effectuée au Canada sur les procédures à suivre en cas d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques. L'ambassadeur Stephen Lewis, accompagné de l'ambassadeur au Désarmement, M. Douglas Roche, a remis au Secrétaire général une lettre de M. Clark et, à titre d'hommage, un exemplaire du document intitulé Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons.

Ce document est le fruit d'une étude effectuée par des scientifiques et des fonctionnaires canadiens, sous les auspices du Programme de vérification et de recherche de la Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures.

La lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est libellée comme suit:

.../2

Son Excellence Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général des Nations Unies
1, United Nations Plaza
New York, New York 10017

Monsieur le Secrétaire général,

Le 25 septembre 1985, j'ai déclaré, dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de sa 40^e session, que le Canada avait établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. J'avais alors indiqué que le Canada mettrait à la disposition des Nations Unies les conclusions d'études concrètes et détaillées sur la vérification des cas où l'utilisation d'armes chimiques est alléguée.

Comme vous le savez, ces quelques dernières années, le Canada a remis aux Nations Unies des documents portant sur des allégations précises. En outre, il a présenté une étude et fait un exposé à un Groupe d'experts-consultants qualifiés nommé par vos soins en vertu de la résolution 37/98D, adoptée par l'Assemblée générale et concernant les procédures provisoires visant à maintenir l'autorité du Protocole interdisant l'emploi d'armes chimiques ou biologiques, signé à Genève en 1925. Conformément à cette résolution, le Canada vous a également suggéré le nom d'experts et de laboratoires scientifiques à contacter au cas où il vous serait nécessaire d'enquêter sur une allégation d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques. Comme vous le savez pertinemment, l'utilisation de ces armes contreviendrait aux dispositions du Protocole de Genève de 1925 ou de la Convention de 1972 relative aux armes biologiques, voire des deux. La communauté internationale ignore de tels actes à ses risques et périls.

Vos initiatives en vue d'enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques ont été grandement appréciées au Canada et jouissent de notre plein appui. Si, par malheur, d'autres initiatives du même genre s'avéraient nécessaires, vous pouvez compter sur l'appui de notre pays. C'est donc avec un plaisir particulier que je vous remets, au nom du Gouvernement du Canada, les résultats officiels de nos travaux, publiés dans le document intitulé Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons.

Ce document constitue un manuel de procédures dont pourraient se servir les experts des Nations Unies qui seraient appelés à mener de telles enquêtes. Une enquête impartiale devrait normalement permettre de décider autant que possible s'il y a lieu ou non de corroborer l'allégation. C'est pourquoi nous sommes fortement de l'avis qu'il devrait exister un ensemble de procédures globales et connues qui permettraient de mener une enquête opportune sur les lieux - point que les experts que vous avez nommés ont souvent relevé par le passé. Ce document identifie les procédures, l'équipement et les normes qui verraient en grande partie à ce que les résultats d'une enquête soient aussi concluants, convaincants et impartiaux que possible.

Le Canada continuera d'étudier d'autres moyens de contribuer de façon concrète au renforcement du droit international interdisant l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques. Nous espérons que nos efforts amèneront d'autres gouvernements intéressés à poursuivre et à accroître leurs propres efforts à cette même fin. Ce n'est que par la concertation que la communauté internationale pourra éviter aux générations présentes et futures la menace que présentent ces armes de destruction massive.

Ce document est pour nous la première manifestation importante de ce que nous avons à l'esprit lorsque nous avons présenté la résolution L.62/rev.1 sur "La vérification sous tous ses aspects", qui a été adoptée le 22 novembre 1985 par la Première commission, sans être mise aux voix. Nous estimons que des procédures comme celles-ci cadrent avec les négociations en cours et avec un accord éventuel sur l'interdiction globale des armes chimiques. En attendant de parvenir à un tel accord, nous considérons ce document comme une contribution au rôle que les Nations Unies et votre bureau ont de veiller à ce que les allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques fassent à temps l'objet d'une enquête efficace.

Nous serions certainement heureux de participer à toute mesure de suivi à laquelle ce document pourrait donner lieu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, aux assurances renouvelées de ma très haute considération.